



Commune de
Val-de-Travers

Chancellerie communale

Tél. direct 032 886 43 90
Télécopie 032 886 43 10
Courriel Chancellerie.VDT@ne.ch

**Aux membres du Conseil
général de Val-de-Travers**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général de Val-de-Travers, fixée au

**lundi 2 avril 2012, à 20h00
au Collège de Môtiers, salle des conférences**

En préambule à la séance, le dicastère de l'administration vous présentera le projet **Intégraval**.
Après cette information, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2012
4. Révision du règlement général de commune
5. Règlement sur les transports scolaires
6. Motions et propositions
 - a) Motion du groupe POP « pour un meilleur contrôle démocratique de l'utilisation des réserves communales »
7. Communications du Conseil communal
8. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, 13 mars 2012 CC/as

CONSEIL COMMUNAL

Annexes: - Procès-verbal de la séance du 20 février 2012
- Rapports et arrêtés relatifs aux points de l'ordre du jour.
- Mises à jour de l'annuaire officiel
- Invitation à la réception des nouveaux citoyens et au repas à l'issue de la séance d'approbation des comptes et bulletin d'inscription